

**Arrêté du 3 avril 2023 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle**

**Parution au JO le 3 mai 2023**

**NOR : IOME2308745A**

Département	Commune	Phénomène naturel	Date de début de la période de reconnaissance	Date de fin de la période de reconnaissance	Nombre de reconnaissances au cours des 5 dernières années hors PPRN (article 3 de l'arrêté)	Motivations de la décision
GERS	MONFERRAN-SAVES	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/10/2022	31/12/2022		L'intensité anormale de ce phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Les critères météorologiques et géotechniques fixés par la circulaire n°INTE1911312C du 10-09-2019 sont réunis